



La Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Vu la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, prise en ses articles 1 à 10 et 24;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées;

Vu la demande de l'organisme gestionnaire «RBS-Center fir Altersfroen a.s.b.l.», ayant son siège à 20, rue de Contern, L-5955 Itzig en vue d'obtenir l'agrément pour l'exercice du service d' "activités senior" nommé «RBS-Center fir Altersfroen.» à l'adresse 20, rue de Contern, L-5955 Itzig;

Vu la visite effectuée, par des représentants du Ministère de la Famille et de l'Intégration, dans le service pour lequel l'agrément est demandé;

Considérant que le dossier est complet;

Considérant qu'il ressort aussi bien du dossier que du rapport de la visite que les conditions de la loi et du règlement d'exécution sont remplies

arrête :

Un agrément définitif est accordé à l'organisme gestionnaire «RBS-Center fir Altersfroen a.s.b.l.», ayant son siège à 20, rue de Contern, L-5955 Itzig, pour l'exercice de son service d' "activités senior" nommé « RBS-Center fir Altersfroen » à l'adresse 20, rue de Contern, L-5955 Itzig.

L'agrément prend cours le 1^{er} février 2012.

L'agrément est enregistré sous le N° PA 12/09/008.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Marie-Josée JACOBS